



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vidéocassettes, DVD et jeux vidéo

Question écrite n° 106009

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'engouement suscité par les jeux vidéo auprès des jeunes. Force est de constater que la grande majorité des éditeurs et producteurs de jeux vidéo, notamment français, ont des codes de conduite et une éthique. Cependant, certains jeux sont connus pour leur contenu violent et permissif. Elle lui demande de lui indiquer s'il entend prendre des mesures afin que ces jeux fassent l'objet d'une classification et qu'ils soient contrôlés au même titre que les films ou les émissions de télévision, en raison notamment de leur développement exponentiel à travers les jeux sur internet et les téléphones mobiles. Cette mesure aiderait les parents dans leur mission éducative et leur permettrait de guider leurs enfants dans le choix des jeux en ligne grâce à une signalisation claire et cohérente.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106009

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10218